SE-UNSA MARNE
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP 30149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53
51@se-unsa.org http://sections.se-unsa.org/51/

Reims, 18 avril 2014

Madame la Directrice académique,

Cette année, 59 postes d'enseignants adjoints doivent être réservés à la première phase du mouvement pour servir de support d'enseignement aux stagiaires « concours exceptionnels ». D'autres supports à mi-temps seront aussi réservés, à la 2nde phase pour les nouveaux stagiaires du concours rénové.

Le SE-UNSA est déjà intervenu en groupe de travail pour vous alerter sur les conséquences des blocages de postes à la première phase du mouvement sur l'affectation des jeunes titulaires, et des participants au mouvement en général. Les jeunes titulaires, en effet, ont beaucoup de mal à obtenir rapidement un poste à titre définitif.
Si l'entrée dans le métier des jeunes professeurs stagiaires doit être considérée avec bienveillance, pour autant, les jeunes titulaires ne doivent pas en pâtir.

Les personnels ressentent cette situation comme injuste : pour obtenir un poste à titre définitif, il faut parfois une douzaine d'années.
En outre, les collègues en mesure de carte scolaire n'auront eux-mêmes, malgré leur priorité, pas accès à ces postes bloqués. Une double peine en quelque sorte.

D'autre part, nous sommes étonnés que là où il y a une fermeture de poste, un poste soit également bloqué, privant le collègue du repli dans son école, alors même qu'il n'y a pas d'autre ouverture dans son secteur.

Nous vous remercions de revenir sur votre décision du blocage en privilégiant la réserve de postes sur la 2nde phase plutôt que sur la première, comme cela s'est fait ces dernières années pour les PES.

Nous vous remercions également de revoir la situation particulière de la collègue mesure de carte dans l'école où un poste se libère par un départ en retraite.

Vous priant d'agréer, Madame la Directrice Académique, l'expression de nos salutations respectueuses.

Aline GEERAERTS
Secrétaire Départementale
Titulaire CAPD

Benoît FOLB
Titulaire CAPD